



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019\_296-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 novembre 2019

Délibération N°2019/296

Campagne de restauration de peinture  
Modification délibération du 28 janvier 2019  
N°2019/14

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre de la rénovation du Palais Fesch, une salle du second niveau des expositions permanentes a été dédiée aux Apôtres. Elle en porte le nom mais aucune œuvre n'y est accrochée. Depuis sa réouverture en 2010, le Palais Fesch a mis en place plusieurs campagnes de restaurations suivant une sélection de cas estimés prioritaires (à causes de graves dégradations et pour la cohérence du discours scientifique de l'accrochage).

La série de portraits de vieux hommes (apôtres et saints) n'a donc pas pu être restaurée pour être exposée dans cette salle. Ces 25 tableaux sont de qualité et méritent une présentation permanente et cette nouveauté ravira nos visiteurs. Ces tableaux ont déjà bénéficié d'une étude préalable par des restaurateurs. Certains ont des dégradations à évolution lente, certains ont des altérations qui évoluent plus rapidement. D'où la nécessité d'intervenir avant que les travaux ne deviennent trop importants.

Aussi, il serait opportun de mener une campagne de restauration pour ces tableaux afin qu'ils rejoignent les cimaises du Palais (budget : 60 000€).

Dans le cadre de la participation de la Collectivité de Corse il est demandé l'individualisation des dépenses et recettes par dossier : cadres (60 000 € TTC) et restauration tableaux des 12 apôtres (60 000 € TTC).

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Considérant** que la conservation et la restauration de ses objets inscrits à l'inventaire revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public dans le cadre des missions premières dévolues aux musées des beaux-arts, Livre IV du Code du Patrimoine.

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette campagne de restauration de cadre et son plan de financement détaillé ci dessous.

**Budget total exposition et édition : 60 000 € TTC**

**Participation Ville d'Ajaccio : 35 000 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 25 000 €**

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à recevoir du mécénat en numéraire dans le cadre de cette campagne ;

Le budget relatif à cette campagne sera inscrit au budget 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et au Livre IV relatif aux musées de France ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

**AUTORISE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

**Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette campagne de restauration de tableaux et son plan de financement détaillé ci dessous.

**Budget total exposition et édition : 60 000 € TTC**

**Participation Ville d'Ajaccio : 35 000 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 25 000 €**

**AUTORISE**

**Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

**AUTORISE**

**Monsieur Le Maire** à recevoir du mécénat en numéraire dans le cadre de cette campagne ;

Le budget relatif à cette campagne sera inscrit au budget 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**LE MAIRE**  
**Laurent MARGANGELI**

